

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 284

AMENDEMENT

présenté par
M. Le Fur et Mme Minard

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition de loi vise à légaliser l'accès au suicide assisté et à l'euthanasie. De telles pratiques, qui ne relèvent pas de la logique du soin, n'ont pas vocation à être inscrites dans le code de la santé publique, ce qui justifie la suppression de la codification proposée.